

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans.
Département de l'Agriculture des Etats-Unis.
L'étage à 8 heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1908

STATIONS.

	Pleine hauteur à la rivière, pieds.	Ligne de danger, pieds.	Hab. pieds.	Changements dans les dernières 24 heures.
Pleuve Mississippi.	14	3.5	0.0	
Saint Paul.....	10	2.0	-0.1	
Davenport.....	32	5.4	-0.1	
Saint Louis.....	32	5.3	-0.2	
Memphis.....	44	7.7	-0.3	
Helena.....	44	7.2	-0.3	
Vicksburg.....	44	10.4	-0.4	
Natchez.....	46	6.5	-0.1	
Red River Landing.....	35	5.3	0.0	
Baton Rouge.....	23	5.2	0.0	
Donaldsonville.....	79	1.8	0.0	
Nouvelle-Orléans.....	41	6.5	-0.3	
Rivière Atchafalaya.....	57	4.5	0.0	
Simmesport.....	18	8.5	0.0	
Melville.....	21	7.5	0.0	
Morgan City.....	30	6.0	0.0	
Rivière Missouri.....	45	3.4	-0.1	
Omaha.....	25	3.1	0.0	
Cincinnati.....	33	2.7	0.0	
Louisville.....	33	6.6	-0.3	
Evensville.....	44	7.4	-0.3	
Cairo.....	40	7.4	-0.3	
Rivière Cumberland.....	20	6.0	0.0	
Nashville.....	22	6.0	0.0	
Rivière Tennessee.....	33	1.9	-0.1	
Chattanooga.....	22	6.0	0.0	
Rivière Arkansas.....	22	5.2	-0.2	
Fort Smith.....	23	7.5	0.0	
Rock.....	27	7.5	0.0	
Rivière Rouge.....	20	6.0	0.0	
Port City.....	21	6.0	0.0	
Baton.....	32	3.2	-0.1	
Shreveport.....	21	6.0	0.0	
Lake End.....	32	3.2	-0.1	
Alexandria.....	32	3.2	-0.1	
Rivière Ouachita.....	26	3.9	0.0	
Camden.....	1.3	1.0		
Monroe.....	1.3	1.0		

BUREAU DE SANTE.

Mariages,
Naissances,
Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Mary M. Flanagan vs Daniel T. Flanagan, demande de divorce.

Successions ouvertes.

Frank Lava, Chan P. Richardson, James Burke, Theodore A. Heurtell.

Andrew M. Nea Jr vs Hugo F. Frederick, action en recouvrement de \$1,00 sur des objets.

American Brewing Co. vs John Black & Co., réclamation de \$4,400.40 sur un compte courant.

Inner Shoe Tire Co. vs Wm. A. Schuler, réclamation de \$1,60.

John Hollard Good Pen Co. vs Rutherford Optical Co., réclamation de \$316.69.

Odie Grignon vs Thos H. Lever, réclamation de \$80 sur des billets.

TESTAMENT.

Le testament de John V. Moniot, en date du 27 juillet 1897, a été déposé hier à la cour civile de district. Mary Becker Moniot, épouse du testateur, est nommée légataire universelle et exécuteur testamentaire sans caution et avec droit de habuisse.

Cette question sera discutée par le bureau à la prochaine réunion.

DECES.

Mary Levacan, 1 mois, 707 Duane del West Parter, 33 ans, Hôpital de Charité; Lillian L. French, 4 mois, 132 Fauchet; Josephine Bulle, 43 ans, 220 Désiré; J. J. Bryner, 61 ans, Hôpital de Charité; Joseph Vacher Jr, 1 mois, 1023 Treche; Hy. W. 22 Juin, 914 Thiboutoum; John Emery, 20 ans, Esplanade et

moitié féroquentes et qu'elles durent moins longtemps....

— Ce qui signifie-t-il?....

— Que ce laurier déjà ancien, ne se relâcherait pas à peu près que la réalité serait venue.

— Vous attachez de l'importance à ce fait, marquise?

— Absolument. M. d'O. Ville est un étranger pour moi, autant du moins que peut l'être un voisin qui demeure porte à porte avec moi....

Le baron de Breux se rapprocha de Marguerite, se pencha vers elle et demanda, d'une voix qui essaya de rendre persuasive:

— Alors, si votre cœur est vide et sans lieue, comme vous me l'avez répété si souvent, pourquoi ne m'épouserez-vous pas?

— Suis-je libre?

— Rien ne vous est plus facile aujourd'hui que de reprendre votre liberté!

— Comment?

— N'avez-vous pas le divorce, refuge des époux mécontents de leur sort.

— Triste remède! Encore faut-il des raisons....

— En quelques-uns... Ah! si maintenant que personne ne pourrait m'accuser de convoiter la fortune des autres, puisque le hasard m'a donné une qui dépassé mes besoins et mes ambitions vous vouliez croire à la sincérité de mes ambitions. Si vous consentez à me laisser vous dire que depuis des années, je ne ré-

ve que de vous; que ma pensée vous suit sans cesse, qu'elle déploré l'isolement dans lequel vous vous complaisiez quand il y a eu vos derniers trésors inépuisables à faire éternellement la joie de l'homme de votre choix?

— Il s'animera.

— Pourquoi cette beauté, si vous la laissez inutile et sans but, étiole et disparaître au passage du temps qui fait tout de ruines! Marquise, un bon mouvement! Puisque tout est rompu entre vous et mon ami André, qui n'est pas moins de vous reconnaître, faites un heureux! Si j'étais à sa place, je romptrais toutes les obstacles qui nous séparent; j'incendierais plutôt cette maison que d'y vivre sans vous, je percerais les murs pour arriver à la clairière que vous lui fermez; je brûlerais de son épouser à mon passage. L'amour excuse tout; violence, emportements et colères. Vous ne savez donc pas quel point vous êtes belle, tentante, et qu'il faut être de glace pour résister à l'éclat de vos yeux et au charme qui nous attire!..

— Il m'éra:

— J'en ai déjà trop dit. Je tonche à l'âge où les passions doivent s'extérioriser.... Mais vous me pardonnerez! Quelle femme n'expose pas les forces qu'elle cause et qui ne soit d'un bonmarché à sa beauté souveraine! Je ne manque pas à l'omission en vous faisant cette déclaration qui ne vous

L'AFFAIRE LAVIN.

Comparution de George Cassanova.

Hier a été ouverte à la seconde cour criminelle de cité présidée par le juge Aucoutin l'instruction préliminaire du procès de George Cassanova, le jeune homme accusé du meurtre d'Annie Lavin, dans la soirée du 20 juillet dernier au Restaurant Japonais situé dans la rue Iberville près de la rue Bourbon.

La partie du tribunal était bondée et bien des curieux n'avaient pu y pénétrer quand George Cassanova a été amené du préau par des députés assurés.

Il marchait d'un pas pénible et de paraissait plus malmené qu'au précédent. Il portait un complet noir très propre, une chemise blanche et une cravate bleue. Il s'est mis au banc des accusés, où lont promptement rejoint ses avocats, MM. Ben Day et Nicholas Humphrey.

L'audience a été promptement ouverte et après les formalités d'usage l'audition des témoins a commencé.

Toki Otano, un commis japonais de service la nuit à l'hôtel-restaurant, a été le premier entendu.

Casanova, qui avait retenu la chambre à une heure de l'après-midi du 20 juillet, a dit Otano, est arrivé à bout heure du soir accompagné d'Annie Lavin.

Il était venu fréquemment à l'hôtel-restaurant. Ils se sont inscrits sur le registre comme M. et Mme Ramponier.

Le témoin a dit qu'il avait servi de la bière dans la chambre et que plus tard il a entendu un cri de femme. Il est sorti, croyant que le cri venait de la rue, puis il est rentré et a présenté avec les agents de police dans l'appartement où la tragédie venait d'avoir lieu.

Le capitaine de district Porter Parker n'a pas pu plus loin l'interrogatoire du témoin, et peu tard il a entendu un cri de femme.

Il est sorti, croyant que le cri venait de la rue, puis il est rentré et a présenté avec les agents de police dans l'appartement où la tragédie venait d'avoir lieu.

Le capitaine de police Dunn a déclaré qu'il avait rencontré un agent qui avait montré un rasoir ramassé sur le plancher.

M. J. Felic, qui occupait la chambre voisine de celle où Annie Lavin a perdu la vie, a dit qu'il avait entendu les deux cris perçants de la malheureuse jeune femme. L'un prononcé et l'autre très bref, dès lors qu'il a été parlé d'une femme frappée l'épouvante.

M. Felic a ouvert la fenêtre et a débouché au couloir communiquant avec la chambre après la tragédie, mais l'avocat de district s'y est opposé, disant que la défense aurait d'abord à prouver qu'elle avait été écrit par Annie Lavin.

Le témoin s'est alors adjourné à ce matin à dix heures et demie.

Miliciens accusés.

Le capitaine Juste Fontaine Jr, commandant de la compagnie de miliciens de l'Archibald Bank, a déposé hier à la première cour criminelle de cité des plaintes contre quatre membres de ladite compagnie: Louis Soniat, rue Royale, 2020; Joseph Miller, rue Union, 4030; Eddie Johnson, rue Royale, 1025; Mathieu Segard, rue Turenne, 1031.

Ils sont accusés d'avoir détourné des vêtements militaires appartenant à l'état et comparaitront principalement devant le juge Skinner.

Au Bureau de Santé.

Jusqu'au retour prochain du Dr Renly, président du bureau de santé de la ville, la vaccination des enfants de l'école se poursuivra dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Il y a quelques jours un père s'est plaint au maire que les enfants blancs et les enfants de couleur étaient vaccinés en même temps, mais il paraît qu'il ne peut en être autrement.

Le jeune garçon, qui est détenu à la prison de paroisse, pleure constamment à la pensée d'être renvoyé en Autriche. Son plus proche parent est Peter Bižich, qui s'occupe du trafic des huîtres dans la paroisse de Paquemines.

De nombreux efforts vont être faits par les avocats Holland et Sperling pour qu'il soit permis au jeune Pavle de rester avec son oncle.

Ordre suspendu.

Il est possible que Baldi Pavle, un jeune Autrichien de quarante ans dont le renvoi a été ordonné par les autorités du service d'immigration, parce qu'il était âgé de moins de seize ans il n'était pas accompagné de parents, reste en Louisiane.

Le secrétaire de l'intérieur a, en effet, suspendu l'ordre de renvoi jusqu'à plus ample informé.

Le jeune garçon, qui est détenu à la prison de paroisse, pleure constamment à la pensée d'être renvoyé en Autriche. Son plus proche parent est Peter Bižich, qui s'occupe du trafic des huîtres dans la paroisse de Paquemines.

De nombreux efforts vont être faits par les avocats Holland et Sperling pour qu'il soit permis au jeune Pavle de rester avec son oncle.

Sursumbra.

Jusqu'au retour prochain du Dr Renly, la vaccination des enfants de l'école se poursuivra dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Il y a quelques jours un père s'est plaint au maire que les enfants blancs et les enfants de couleur étaient vaccinés en même temps, mais il paraît qu'il ne peut en être autrement.

Le jeune garçon, qui est détenu à la prison de paroisse, pleure constamment à la pensée d'être renvoyé en Autriche. Son plus proche parent est Peter Bižich, qui s'occupe du trafic des huîtres dans la paroisse de Paquemines.

De nombreux efforts vont être faits par les avocats Holland et Sperling pour qu'il soit permis au jeune Pavle de rester avec son oncle.

Sursumbra.

Il est possible que Baldi Pavle, un jeune Autrichien de quarante ans dont le renvoi a été ordonné par les autorités du service d'immigration, parce qu'il était âgé de moins de seize ans il n'était pas accompagné de parents, reste en Louisiane.

Le secrétaire de l'intérieur a, en effet, suspendu l'ordre de renvoi jusqu'à plus ample informé.

Le jeune garçon, qui est détenu à la prison de paroisse, pleure constamment à la pensée d'être renvoyé en Autriche. Son plus proche parent est Peter Bižich, qui s'occupe du trafic des huîtres dans la paroisse de Paquemines.

De nombreux efforts vont être faits par les avocats Holland et Sperling pour qu'il soit permis au jeune Pavle de rester avec son oncle.

Sursumbra.

Jusqu'au retour prochain du Dr Renly, la vaccination des enfants de l'école se poursuivra dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Il y a quelques jours un père s'est plaint au maire que les enfants blancs et les enfants de couleur étaient vaccinés en même temps, mais il paraît qu'il ne peut en être autrement.

Le jeune garçon, qui est détenu à la prison de paroisse, pleure constamment à la pensée d'être renvoyé en Autriche. Son plus proche parent est Peter Bižich, qui s'occupe du trafic des huîtres dans la paroisse de Paquemines.

De nombreux efforts vont être faits par les avocats Holland et Sperling pour qu'il soit permis au jeune Pavle de rester avec son oncle.

Sursumbra.

Jusqu'au retour prochain du Dr Renly, la vaccination des enfants de l'école se poursuivra dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Il y a quelques jours un père s'est plaint au maire que les enfants blancs et les enfants de couleur étaient vaccinés en même temps, mais il paraît qu'il ne peut en être autrement.

Le jeune garçon, qui est détenu à la prison de paroisse, pleure constamment à la pensée d'être renvoyé en Autriche. Son plus proche parent est Peter Bižich, qui s'occupe du trafic des huîtres dans la paroisse de Paquemines.